

## HYDROCURATION DES RÉSEAUX : LES PROFESSIONNELS SOUHAITENT GÉNÉRALISER LA REUT

La Fédération des professionnels de l'assainissement Maïage souhaite que se développe la réutilisation des eaux usées pour l'hydrocurage des réseaux. Elle livre les résultats d'une étude qu'elle a commandée pour mieux identifier les freins et les leviers.



© Maïage Les hydrocureurs utilisent actuellement de l'eau potable pour nettoyer les réseaux d'eaux usées.

« Rendez-vous compte : aujourd'hui, nous utilisons de l'eau potable pour nettoyer des réseaux d'eaux usées, déplore Yann Madeline, président de la Fédération des professionnels de l'assainissement Maïage. Nous demandons solennellement la possibilité de réutiliser les eaux usées traitées (Reut) rejetées par les stations d'épuration pour nettoyer [ces] réseaux. » La fédération estime qu'entre 6 et 9 millions de mètres cubes d'eau potable sont utilisés chaque année dans les hydrocureurs pour nettoyer les réseaux d'eaux usées, soit l'équivalent de la consommation d'une ville comme Angers. Lors des périodes de tensions sur la ressource, comme l'été dernier, certaines entreprises du secteur, notamment situées dans le bassin méditerranéen, ont été confrontées à des restrictions pour leur ravitaillement en eau potable. Pourtant, l'hydrocurage des réseaux avec des eaux usées traitées n'est encore que très peu mis en service ou à l'étude. Pour mieux cerner les obstacles à cet usage, la fédération a demandé au cabinet Gaxieu de se pencher sur la question.

## Des freins administratifs identifiés

Le bureau d'études a identifié plusieurs points qui expliquent cette situation : le premier est d'ordre administratif. Jusqu'à récemment, l'hydrocurage avec des eaux usées traitées n'était en effet pas réglementé. Le décret du 11 mars 2022 a ouvert une première porte en créant un cadre pour l'expérimentation de nouveaux usages. Mais, pour l'hydrocurage, le cabinet déplore une approche variant en fonction du lieu de l'opération : si elle se produit dans des canalisations qui font partie du système d'assainissement sur lequel rattachée la station d'épuration d'où proviennent les eaux usées, l'information du préfet suffit. En revanche, si elle est effectuée dans un autre lieu, elle requiert une demande d'autorisation. *« Pourtant les risques sanitaires qui y sont liés restent les mêmes, quel que soit le système de collecte, s'étonne le cabinet. Il serait donc plus cohérent de définir une seule démarche à suivre pour toutes les activités d'hydrocurage. »*

*Il serait plus cohérent de définir une seule démarche à suivre pour toutes les activités d'hydrocurage*

Cabinet Gaxieue

Depuis, pour tenter de davantage lever les obstacles au développement de la Reut, le décret du 11 mars 2022 a été abrogé et remplacé par un décret du 29 août 2023. Ce dernier vise à la fois les eaux usées traitées et les eaux de pluie. Toutefois, ce nouveau texte ne parvient pas à combler la demande d'une plus grande simplification des porteurs de projets. Cette revendication a également été entendue par une mission flash conjointe de hauts fonctionnaires dont le rapport a été récemment publié : celle-ci préconise de passer à un régime de déclaration pour, notamment, tous les projets d'hydrocurage des réseaux. Elle estime en effet que cette activité est *« réalisé par des travailleurs dotés des équipements individuels de protection adéquats et ne présentant a priori de risques ni pour le public ni pour l'environnement »*.

## Une sensibilisation et une communication sur la Reut à engager

Si les professionnels de l'hydrocurage semblent intéressés par cette ressource alternative, certains s'interrogent sur les éventuels risques sanitaires supplémentaires pour les opérateurs. *« Le risque principal de l'hydrocurage correspond à l'inhalation de la brume formée au-dessus du regard lors de l'injection de l'eau à haute pression dans la canalisation, note le cabinet d'études. Le risque de contamination par inhalation de la brumisation dépend plus des pathogènes contenus dans les effluents que du type d'eau utilisée pour l'opération (eau potable ou eau usée traitée). »* Le cabinet d'études souligne également que, dans le cas des camions hydrocureurs recycleurs, les eaux usées pompées dans les canalisations sont déjà réutilisées après une filtration dans le camion. *« Ce sont donc des eaux noires légèrement filtrées qui sont réutilisées, et qui présentent, de ce fait, une qualité médiocre en comparaison des eaux usées traitées, particulièrement d'un point de vue microbiologique »*, estime-t-il.

Des interrogations émergent également concernant l'adaptabilité des équipements. « *Le matériel d'hydrocurage étant conçu pour une utilisation avec de l'eau potable, se pose donc la question de sa résistance lors de son utilisation avec des eaux usées traitées, plus chargées en MES [matières en suspension] ou avec un possible développement algal qui pourraient endommager les équipements* », rapporte le cabinet d'études. Pour ce dernier, toutefois, la question ne se pose pas pour les camions hydrocureurs recycleurs conçus pour réutiliser des eaux noires, plus chargées en éléments que les eaux usées traitées. Et pour les autres équipements, il estime que leur adaptation par les constructeurs est envisageable.

La question économique se pose également. « *La réutilisation des eaux usées traitées nécessite de définir une qualité adéquate avec les pratiques en hydrocurage, en prenant en compte également le niveau de traitement que cela implique, de manière à faciliter la réalisation des projets* », note le cabinet d'études.

Reste à voir ce que contiendront les arrêtés types par usage prévus par le Gouvernement.

[HTTPS://WWW.ACTU-ENVIRONNEMENT.COM/AE/NEWS/HYDROCURAGE-RESEAUX-PROFESSIONNELS-SOUHAITENT-GENERALISER-REUTILISATION-EAUX-USEES-TRAITEES-42812.PHP4](https://www.actu-environnement.com/ae/news/hydrocurage-reseaux-professionnels-souhaitent-generaliser-reutilisation-eaux-usees-traitees-42812.php4)